



Groupement d'adduction
d'eau de la Glâne nord

Adresse :
Commune de Villaz
Route de la Gare 14
1690 Villaz-st-Pierre

Villaz-St-Pierre, le 13 juillet 2026 / CR



Avis de restriction d'eau

En ce début du mois de juillet où la canicule est toujours bien présente, l'économie de l'eau devient ainsi primordiale. Ce temps de chaleur et de sécheresse exceptionnel qui se prolonge interpelle les Autorités quant à la consommation d'eau de ses citoyens.

Le débit des sources du réseau du GAGN non seulement diminue actuellement en raison du manque de précipitations mais également à cause d'une augmentation considérable de la consommation. La Commune de Romont relève de la même problématique et en appelle à une certaine vigilance.

Aussi, une restriction importante nous a été imposée par la Commune de Montagny auprès de laquelle notre réseau se fournit pour compléter sa production.

Dans ce contexte particulier, le GAGN réitère l'avis de restriction envoyé en juin dernier en rappelant à la population les économies essentielles de cette ressource vitale.

Ainsi, il est interdit :

-  De laver les voitures, les places et les terrasses
-  De remplir les piscines, y compris les remplissages d'appoint
-  D'arroser les gazons.

En ce qui concerne l'arrosage des jardins potagers, des fleurs ornementales et des plantes en pots,

-  l'arrosage peut se faire le soir dès 21h00 et cela à raison de 2 à 3 fois par semaine
-  la pose d'un paillis au pied des plantes permet de limiter l'évaporation et favorise la rétention d'eau au sol.

Ces directives restent en vigueur jusqu'à nouvel avis.

Le GAGN vous remercie de votre compréhension et compte sur votre vigilance.